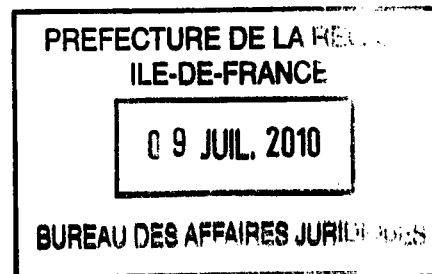


Syndicat des transports d'Ile-de-France



Délibération n°2010/0408

Séance du 7 juillet 2010

DESIGNATION D'UN MEMBRE :

- **DE LA COMMISSION DE L'OFFRE DE TRANSPORT**
- **DE LA COMMISSION DE LA QUALITÉ DE SERVICE**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du STIF approuvé par la délibération n°2006/0202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/0331 du 7 mai 2008 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : M. François DUROVRAY est désigné membre de la commission de l'offre de transport.

ARTICLE 2 : M. François DUROVRAY est désigné membre de la commission qualité de service.

ARTICLE 3 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des transports d'Ile-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil du Syndicat
des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

